



PROCÈS-VERBAL

Commission des Compétitions N° 15 Réunion du Mardi 21 novembre 2023

Responsable : M. Tony CIZEAU

Présents : Mme Camille LE TOHIC – MM. Pascal LOISILLON - Bernard TESTEAUX

☆☆☆☆☆☆☆☆

Début de la réunion : 17 h 30

1- Adoption Procès-verbal

Le procès-verbal N° 14 de la Commission des Compétitions et des Calendriers du 14 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2- Horaires des rencontres

Considérant l'article 9 alinéa 4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts et compte-tenu du changement d'heure, la Commission informe que dès le week-end des 4 et 5 novembre 2023 :

- les rencontres seniors (Masculins et Féminins) sont fixées à **14 h 30**,
- les rencontres de lever de rideau sont fixées à **12 h 30**.

Horaire des matchs de jeunes sur des terrains dont l'éclairage n'est pas classé :

La Commission précise que les rencontres de championnat U15, U17 et U18 qui se déroulent sur des terrains dont l'éclairage n'est pas classé auront lieu à **14 h 30**.

3- Réserves et réclamations

Match Championnat Départemental 2 Poule B

N°26498102 du match – Villefranche ES 1 – Contres AS 3 du 07.10.2023

La Commission :

Considérant le PV N° 1 du 26.10.2023 de la Commission Départementale de l'Arbitrage statuant comme suit :

« Après consultation du rapport de l'arbitre, il s'avère que la réserve technique est recevable sur le fond, mais pas sur la forme étant donné que cette dernière n'a pas été déposée conformément à l'article 146 des règlements généraux. »

La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain **Villefranche ES 1 – Contres AS 3 : 2-2**

4- Match non Joué

Match Championnat Départemental 4 Seniors Poule A **N°27157728 du match – Ent.Villiers Naveil 2 – Petite Beauce US 3 du 12.11.2023**

Match non joué pour cause de terrain impraticable.

La Commission :

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 15.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que « *l'arbitre, après consultation du délégué officiel qui aura recueilli l'avis des représentants des deux clubs, est seul qualifié pour déclarer le terrain impraticable.* »,

Considérant que l'officiel présent a déclaré dans son rapport le terrain impraticable conformément aux dispositions de l'article 15.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts,

Par ces motifs :

Décide de donner match à rejouer à **une date ultérieure.**

Dit que les frais des officiels de la rencontre du **12.11.2023** seront supportés par Tiers,

21.41 euros à créditer à l'arbitre Monsieur GAMBU Jérôme

07.13 euros à débiter sur le compte de Villiers CAL

07.13 euros à débiter sur le compte de Petite Beauce US

07.15 euros à la charge du District

5- Forfait

Match Championnat U18 Départemental 2 Poule B **N°27161536 du match – St Laurent la Ferté CA 1 – La Chaussée ASJ 1 du 18.11.2023**

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end [...]*»,

Considérant la correspondance du club de **La Chaussée ASJ** adressée au District en date du vendredi 17.11.2023 à 22 h 51 déclarant le forfait de son équipe (Hors délais),

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait à l'équipe de **La Chaussée ASJ 1** (0 – 3 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de **St Laurent la Ferté CA 1** (3 – 0 et 3 points), en application de l'article 6.1.f. des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2023/2024 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction du 05.06.2023,

Inflige une amende de 45.00 € au club de **La Chaussée ASJ**, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts.

Inflige une amende de 20.00 € au club de **La Chaussée ASJ** conformément aux dispositions de l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts qui sera créditée au club de **St Laurent la Ferté CA**.

6- Arrêtés Municipaux

Liste des arrêtés municipaux :

Beauce la Romaine : 17 et 20.11.2023

Billy : 18 et 19.11.2023

Blois : 14 au 20.11.2023

Chémery : du 17.11.2023 jusqu'à nouvel ordre (reçu le 19.11.2023)

Chitenay : 18 et 19.11.2023

Epuisay : du 14.11.2023 au 15.01.2024

Faverolles sur Cher : 19.11.2023

Langon sur Cher : 18 et 19.11.2023

Mennetou sur Cher : 18 et 19.11.2023

Mer : 18 et 19.11.2023

Meusnes : du 17 au 19.11.2023 (reçu le 18.11.2023)

Mont Près Chambord : à compter du 14.11.2023 et jusqu'à nouvel ordre

Monthou sur Cher : 18 au 21.11.2023

Prunay Cassereau : 18 et 19.11.2023

Sargé sur Braye : 18 et 19.11.2023

Savigny sur Braye : 18 et 19.11.2023

St Amand Longpré : 16 au 22.11.2023

St Gervais la Forêt : du 17 au 19.11.2023

St Georges sur Cher : 18 et 19.11.2023
St Laurent Nouan : à compter du 10.11.2023 (levée le 20.11.2023)
St Martin des Bois : 18 et 19.11.2023
Selles St Denis : 17 au 19.11.2023
Selles sur Cher : du 17 au 20.11.2023
Souday : 18 et 19.11.2023
Souesmes : 16 au 24.11.2023
Villebarou : 18 et 19.11.2023

7- Demande de modification de matchs

Annexe 1 du PV – Tableau des matchs reportés au 21.11.2023

Match Coupe des Châteaux – Poule K **N°27272768 du match – CMSR 2 – Selles FCP 3 du 18.11.2023**

Considérant le classement de la poule K, la Commission ne fera pas jouer la rencontre ci-dessus dans la mesure où le résultat n'a aucun impact sur le classement.

8- Tirage des Coupes Départementales

Le tirage des Coupes Départementales citées ci-dessous a eu lieu le mardi 21 novembre 2023 à 19 h 00 au siège du District.

- **3^{ème} Tour Coupe de District**
Les rencontres se dérouleront le dimanche 10 décembre 2023

- **2^{ème} Tour Coupe de Loir-et-Cher U18G**
Les rencontres se dérouleront le samedi 9 décembre 2023

Clubs présents : Chambord AC – Chouzy/Onzain AS – Villebarou ES

9- Coupe des Châteaux

La Commission publie en annexe le classement de la Coupe des Châteaux 1^{ère} Phase - [Annexe 2](#)
- Classement Coupe des Châteaux

Fin de la réunion : 21 h 30

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général
dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192
des Règlements Généraux de la F.F.F.**

**Le Responsable :
Tony CIZEAU**

Publié le 21 novembre 2023